

# LE GRAND DEBAT ANACOFI 2020



## PROGRAMME

### 17h15 : INTRODUCTION

Par David CHARLET (Président ANACOFI)

Modérateur des débats : David BARROUX (Rédacteur en chef Les Echos Entreprises)

### 17h30 - 18h20 : RETOUR SUR CETTE ANNÉE 2020 SI PARTICULIÈRE

Avec l'intervention de :

Marielle COHEN-BRANCHE (Médiatrice AMF)

Frédéric VISNOVSKY (Médiateur national du crédit aux entreprises France & Secrétaire Général Adjoint de l'ACPR)

Nebojsa SRECKOVIC (Secrétaire Général de ANACOFI)

### 18h25 - 19h15 : COMMENT REDEMARRER ?

Avec l'intervention de :

Éric PINON (Président AFG)

Alain PITHON (Secrétaire Général PARIS EUROPLACE)

Jean-Noël BARROT (Député des Yvelines - Vice-président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Secrétaire Général du MODEM)

Julien AUBERT (Député LR du Vaucluse – Conseiller régional du Sud)

David CHARLET (Président ANACOFI)

Florence LUSTMAN (Présidente de la Fédération Française de l'Assurance)

#### PARTENAIRES



# RÉSUMÉ DES DÉBATS

## PREMIER PANEL

### Les divers constats de l'année 2020 : Retour sur cette année 2020 si particulière

---

#### 1- L'accroissement éventuel des actions en responsabilité : point culminant de l'année 2021

Le premier constat développé concerne principalement les ménages qui ont investi en souscrivant des FIP et des FCPI mais qui ont par ailleurs, été parfois dans l'incapacité de percevoir le remboursement ou les rachats immédiats de leurs placements, afin de répondre aux besoins générés par leur situation financière dégradée par la crise.

Il a été relevé que la crise sanitaire et économique va générer de multiples liquidations judiciaires et faillites, qui vont nécessairement entraîner un cortège de recherches de responsabilités. C'est le cas des épargnants qui auront investi dans des produits émanant de structures, elles-mêmes en faillite.

Au niveau des CGP, cette recherche plus forte de responsabilité mettra l'accent sur l'obligation des CIF de vérifier l'adéquation des investissements réalisés par les particuliers. Cette exigence de vérification de l'adéquation sera alors mise à l'épreuve.

Ainsi, lorsqu'un CIF présente un produit avec la documentation du fabricant il a le devoir d'analyser celle-ci objectivement et de veiller à ce que le potentiel client comprenne les avantages et surtout les risques.

La mise en garde des risques est essentielle quand les investissements sont :

1. Issus d'entités non régulées par l'Autorité des Marchés Financiers
2. Assortis d'une promesse de rendement élevé
3. Considérés comme complexes.

C'est dans cette continuité, que la Cour de Cassation a rendu un arrêt en date du 24 septembre 2020 dans lequel la haute Autorité avait affirmé que les conseillers sont tenus d'adopter un regard critique, lié à la connaissance et l'expérience acquise au cours de l'exercice de leurs professions.

Dans cette opération, les assureurs avaient invoqué qu'il s'agissait en l'espèce d'un fait unique, il a été rappelé de manière ferme que lorsqu'il s'agit de l'exécution d'une obligation de conseil et d'information, cette exécution est nécessairement individuelle et il ne peut pas y avoir de responsabilité dite globale.

La recherche de responsabilité deviendra décisive et le souci de vérifier l'adéquation sera le point à surveiller de l'année 2021.

#### 2- Encourager la confiance et l'optimisme pour un démarrage positif de l'année 2021

Les participants avancent qu'il faut débiter l'année 2021 avec des valeurs tournant autour de la confiance et l'optimisme.

Ainsi, il a été observé que le monde de l'entreprise a vécu trois temps forts, le premier temps était celui de la résilience et d'une chute brutale de l'activité, le second temps était celui de la stabilisation et le troisième temps, celui du rebond de l'activité.

Face aux drames annoncés tels que les liquidations judiciaires et les faillites, il est nécessaire d'insuffler de la confiance afin de réorienter le comportement des ménages soucieux de conserver leur épargne dans un contexte ne favorisant que l'annonce de « drames ».

Les participants considèrent que l'épargne des ménages joue un rôle important dans la relance. Pour que celle-ci puisse être valablement utilisée et consommée dans l'optique de relance et de reprise économique, il conviendrait de rétablir la confiance au sein des ménages.

Pour conclure, au niveau des statistiques suite au premier confinement, il a été relevé que 50% des adhérents de l'ANACOFI ont réussi à stabiliser ou faire progresser leurs situations sur un plan économique, 19% ont particulièrement souffert de cette situation en crise, puis 7% ont été fortement impactés par la crise et s'interrogent sur la survie de leurs entreprises.

Enfin, il faut souligner un point souvent repris par l'ensemble des participants, qui est la nécessité de protéger les consommateurs dont les professionnels sont les conseils et intermédiaires.

Aujourd'hui, les intermédiaires sont majoritairement rémunérés par des frais d'intermédiation qui assurent la solidité financière des entreprises et permettent de conserver la capacité d'agir au bénéfice des clients et de l'économie. C'est un fait qui permettra aux entreprises de notre secteur de maintenir le cap et de redémarrer dans ce futur incertain.

## SECOND PANEL

### Quels sont les moyens mis en place pour déclencher un rebond et retrouver la confiance ?

---

#### 1- Réorientation de l'épargne des ménages

La première table ronde avait abordé le bilan de l'année 2020, la seconde table ronde aura été plus prospective et macroéconomique, portant sur les différents leviers de croissance, la capacité de redémarrer l'économie, et le rôle de chacun pour relancer cette économie.

Monsieur Jean-Noël Barrot (*Député des Yvelines - Vice-président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Secrétaire Général du MODEM*) relève l'apparition de signes d'optimisme et d'espoir avec l'arrivée du vaccin.

Cependant, des sujets d'inquiétudes majeures restent en suspens notamment la question relative à l'endettement qui s'accumule, le ralentissement des entreprises dans leur redémarrage futur pour cause d'endettement. Ainsi, il est essentiel d'activer l'épargne accumulée. La Banque de France a en effet précisé que vers la fin de 2021, l'épargne stockée s'élèvera à plus de 200 milliards d'euros du fait des confinements successifs.

L'épargne joue un rôle important dans le plan de relance, les participants partagent l'opinion commune qu'il est nécessaire d'accélérer l'activation de l'épargne des ménages, car tout l'objet du plan de relance est de stimuler d'une part la demande et les investissements d'entreprise mais aussi d'accélérer la transition vers des modèles moins carbonés ou plus locaux. L'ensemble de ces mesures suppose des fonds propres comparables à cette épargne accumulée durant l'année 2020.

Elle peut également être dépensée et venir alimenter la consommation future.

Dans cette optique, d'arbitrage et de choix entre des options, les conseillers auront un rôle majeur à jouer. La réorientation de l'épargne des ménages passe par leur confiance, qui a été et peut rester fragilisée, par le contexte de crise sanitaire (perte d'emploi, chômage etc...).

Au-delà des fonds propres des entreprises, il y aura des sujets nécessitant une attention particulière, tel que le partage de la valeur créée en sortie de crise, au moment où la croissance reviendra. Les participants estiment que c'est le moment ou jamais d'accélérer sur les dispositifs de partage de la valeur (l'intéressement, l'actionnariat salarié).

Monsieur Julien Aubert (*Député LR du Vaucluse – Conseiller régional du Sud*) souligne l'incertitude de la situation sanitaire, notamment l'émergence ou non d'une troisième vague. Cette incertitude mène au constat qu'il y aura un impact asymétrique et structurel de la crise. Effectivement, certaines activités pourront retrouver leurs états d'origine, tandis que d'autres tels que des commerces, auront disparu. À la sortie de la crise, la société devra faire face à une économie à « trou ».

Les participants confirment que cette crise a démontré une faiblesse de la France par rapport à ses voisins européens en matière d'indépendance et de souveraineté.

Enfin s'agissant du sujet de la dette, il a été démontré que la dette publique augmente de 17 points en 2020. La zone euro subira un fort impact puisque les performances divergentes des économies européennes lors de cette crise risquent d'affaiblir la monnaie unique, par le jeu d'une spéculation qui se ferait à l'encontre d'un pays jugé plus faible dans sa capacité à rembourser sa dette.

Monsieur Éric Pinon (*Président AFG*) soutient qu'il est essentiel d'insuffler de la confiance, en soutenant qu'il y a eu un fort décalage au mois de mars considéré comme une « fin du monde » puis les mois suivants, qui ont connu une stabilité des marchés financiers et enfin un rebond de l'activité.

## **2 - Les mesures permettant le rétablissement de la confiance**

Madame Florence LUSTMAN (*Présidente de la Fédération Française de l'Assurance*) souligne que la confiance ne peut être demandée uniquement à l'Etat mais celle-ci doit également se faire par le biais des investisseurs privés tels que les assureurs, gestionnaires de plus de 2600 milliards d'euros chaque année.

Ainsi, la responsabilité des assureurs est de bien gérer ces sommes pour être en capacité d'honorer les engagements pris envers les assurés. Il n'en demeure pas moins qu'il y a plus de 2600 milliards d'euros dont 60% sont investis dans les entreprises ce qui constitue un levier important.

Avant d'aborder l'aspect purement financier, elle avance que les assureurs sont des acteurs essentiels dans l'économie. En effet, il a été constaté que les assureurs sont présents dans l'ensemble du territoire. Au total, ce sont plus de 250 000 salariés répartis sur le territoire. Les assureurs règlent chaque année plus de 40 milliards de sinistres, et permettent de faire vivre plusieurs catégories de métiers.

Les assureurs souhaitent favoriser une relance durable, verte et égalitaire entre l'ensemble des citoyens. De manière plus concrète, il a été investi plus de 50% des fonds dans l'économie verte et plus de 2,2 milliards ont été injectés afin de relancer l'économie et l'appareil productif.

Ainsi, le plan de relance est historique pour deux raisons notamment du fait des montants injectés, mais aussi car il intègre des ambitions ESG. Désormais dans le cahier des charges, les fonds doivent utiliser des critères ESG pour sélectionner les entreprises.

Enfin, le programme de santé a également été bouclé. En effet, plus de 800 millions d'euros ont été injectés dans la recherche et les nouvelles technologies et cela dans le but exclusif de développer des services utiles.

## **3- Les priorités politiques de 2021**

Le secrétaire général de PARIS EUROPLACE, Alain PITHON, souligne que face à la crise financière, deux piliers spécifiques des travaux de la place semblent plus notables : d'une part l'importance du soutien de la place financière de Paris et d'autre part, les travaux du collège entreprises.

Ainsi, deux axes doivent être pris en compte. Le premier mis en avant par le collège entreprises est la nécessité de renforcer les fonds propres et le second, porte sur l'importance du rôle des investisseurs dans la reprise de l'activité. Le rôle des assureurs, gestionnaires d'actifs ou des conseillers en investissement financiers est donc de première importance.

Le président de l'ANACOFI, Monsieur David CHARLET a émis le constat d'une augmentation de travaux réglementaires avec de nombreuses consultations européennes et la sollicitation massive d'avis émanant des professionnels sur des textes tels que DDA ou MIF2. Il a été souligné que Bruxelles avait mis en suspens la production de textes et puis a relancé les travaux gelés durant la période de crise.

Selon le président de l'ANACOFI, il est important de renouer le contact et de recréer un lien entre les professionnels et leurs clients. En effet, les professionnels sont considérés comme un élément de solution et non une cause de la crise. En termes de capacité, il a été démontré que les conseillers en gestion de patrimoine n'étaient pas passifs face à la situation. Ils ont pris des initiatives et des actions rapides pour répondre aux enjeux de cette crise, tel que la digitalisation massive de leurs métiers. Le véritable problème réside dans les modalités de fonctionnement des outils digitaux.

L'une des principales priorités devant être encouragée afin de relancer l'économie, est l'accompagnement des acteurs tels que les assureurs, les CGP, les gestionnaires d'actifs, et les distributeurs d'actifs.

Au niveau des priorités politiques, le plan France Relance permet l'adoption d'une stratégie sectorielle à la fois de sauvetage de certains secteurs et d'encouragement de la transition industrielle.

Monsieur Julien Aubert avance que le monde fera face à une crise économique réelle. Il souligne que tous les dispositifs mis en place sont utiles mais seront inefficaces si la question de l'économie réelle n'est pas réglée. Pour cela, il conviendrait d'encourager une stabilité normative pour répondre aux enjeux à venir dans un monde incertain, afin de donner de la visibilité aux acteurs.

Les participants considèrent qu'il est important d'éviter de suivre une stratégie essentiellement budgétaire, c'est-à-dire un plan de relance en espérant que cela suffise à absorber le choc. En effet, une stratégie ne peut fonctionner que si les acteurs adoptent une vision industrielle des choses, surtout pour des secteurs prioritaires, dans lesquels la France a vu sa souveraineté touchée, telle que les secteurs de la santé, la défense, ou l'alimentation.

Dans les enjeux, il y a aussi la question de savoir quels sont les premières victimes de cette crise notamment les jeunes diplômés qui ont achevé fraîchement fini leurs études et arriveront sur le marché du travail. Il faut favoriser un dispositif tremplin pour tous ces jeunes tels que par exemple la prise en charge par l'Etat des six premiers mois de salaire.

Enfin, afin d'encourager le redémarrage de l'activité des entreprises, il est important de réviser des mesures fiscales. Ainsi il a été suggéré de supprimer la contribution sociale de solidarité des sociétés ou d'encourager l'épargne salariale. Il faut aller plus loin en matière de participation. Il a par exemple été proposé de développer des sociétés par actions participatives, la prise de capital des salariés, ou encore, la vente de produit dans des circuits courts. L'objectif étant de relocaliser l'économie.

Alain Pithon (Secrétaire Général PARIS EUROPLACE) avance que l'ingénierie financière sera au service de l'économie. Par exemple, il existe des fonds sectoriels qui investissent dans le secteur de la santé et répondent aux enjeux stratégiques de souveraineté de l'Europe.

Il a ensuite été question de la problématique des données. Les données financières ou extra financières sont considérées comme le nerf de la guerre et de la compétition économique qui se joue entre l'Europe et les blocs voisins. Dans l'agenda de la place financière de Paris, ce point apparaît comme un enjeu de souveraineté pour l'Europe.

Monsieur Éric Pinon (Président AFG) insiste sur l'importance du rôle des commercialisateurs tiers. Ils auront pour rôle de remotiver et rétablir la confiance, mais bien sûr également, d'orienter les clients vers des placements long terme.

Madame Florence LUSTMAN (Présidente de la Fédération Française de l'Assurance) précise qu'il y a une collecte nette négative en assurance vie, un maintien de la collecte globale et enfin, une collecte positive sur l'unité de compte. Tous

les intervenants ont constaté que les intermédiaires exécutent convenablement leurs missions, puisque de plus en plus de français souscrivent à des contrats différents et nouveaux, donc plus adéquates.

Monsieur David CHARLET conclut ce Grand Débat en précisant que les acteurs face à cette crise actuelle sont mieux armés, comparé aux crises précédentes. Le point important est de mettre l'accent sur l'information délivrée aux citoyens qui ont une épargne en stock. L'un des enjeux majeurs de l'année de 2021 sera de trouver des moyens palliatifs pour recréer le lien entre les professionnels et leurs clients ou prospects, afin d'encourager la circulation des capitaux.

Il considère que l'argent stockés par les ménages est un argent mis en « attente » et n'est pas à proprement parler une épargne. Cet argent cherche en effet à être utilisé ou gelé et à cette heure nombre de personnes n'ont pas encore décidé ce qu'ils en feront.

L'enjeu sera bien alors de réorienter ces capitaux là où ils devraient être. Cependant, il y a une peur de l'avenir qui ne dépend pas des professionnels mais de l'incertitude de la période présente. Il appartiendra aux conseillers d'insuffler une confiance globale et de rester proches de leurs clients.

## NOS INTERVENANTS



**DAVID BARROUX**  
REDACTEUR EN CHEF  
"ENTREPRISES"

**LesEchos**

**1989** : Maîtrise d'Anglais, Institut Charles V de Paris, DEUG d'Histoire (Paris 7). **1990** : Professeur Assistant University of Michigan, Ann Arbor. **1992** : Diplômé de Sciences Po, Institut d'Etudes Politiques, Paris

**1992-1993** : Service Militaire au Cabinet du Chef d'Etat-major des Armées. **1993 to 2000** : Reporter en charge des télécommunications et d'Internet à L'Expansion, La Tribune, Les Echos. **2000-2005** : Correspondant à Tokyo, Les Echos. **2005-2008** : Correspondant à New York, Les Echos. **2008-2013** : Rédacteur en chef Industries-High-tech-Médias aux Echos et chroniqueur radio à Radio Classique

**Depuis 2013** : Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, chroniqueur radio à Radio Classique

En charge également de la rubrique bandes dessinées aux Echos depuis 2010



**DAVID CHARLET**  
PRÉSIDENT ANACOFI



David Charlet est diplômé des Universités de Paris I et d'Aix Marseille. Il enseigne dans diverses Universités et Écoles depuis 23 ans. Aujourd'hui président de CC&A Finance Patrimoine Formation, il est surtout connu comme président de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI depuis 2004). Membre du Board de la Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (FECIF depuis 2007) dont il a été Président de 2017 à Mai 2020. Il est également membre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) et du Comité Stratégique d'EDUCFI (Programme National d'Education Financière). Il a par ailleurs été membre du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et administrateur de l'ORIAS. Il est l'auteur de nombreux articles, d'études et de deux ouvrages.



**JULIEN AUBERT**  
DEPUTE (LR) DE LA VE  
CIRCONSCRIPTION DE  
VAUCLUSE ET CONSEILLER  
REGIONAL DE PACA

Diplômé de Sciences Po Paris, il a effectué un master au sein de la Johns Hopkins University (Washington D.C.) et intègre en 2002 la promotion « Léopold Sédar-Senghor » de l'ENA, où se trouve aussi Emmanuel Macron. En octobre 2019, il devient membre du conseil stratégique des Républicains après avoir été nommé Secrétaire adjoint en septembre 2017. En 2017, il lance son mouvement « Osez la France » un club de réflexion visant à rénover la pensée gaulliste pour prendre en compte les enjeux du 21e siècle. En juin 2017, il est réélu Député de la 5ème circonscription de Vaucluse. Vice-président du Groupe Les Républicains à l'Assemblée Nationale, il siège comme membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. En décembre 2015, il est élu Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégué aux finances et à la rationalisation des dépenses. Entre 2012 et 2017, il est député et membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. En 2009, il devient responsable du pôle « Affaires économiques et financements de projets » de l'organisation intergouvernementale de l'Union pour la Méditerranée auprès du président de la République Nicolas Sarkozy. Entre 2004 et 2012, il a travaillé à la première chambre de la Cour des comptes, où il fut notamment en charge des affaires économiques et du contrôle du ministère de l'Économie et des Finances.





**FLORENCE LUSTMAN**  
PRÉSIDENTE



Diplômée de Polytechnique (X 1980), de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Institut des Actuaires Français, Florence Lustman est Inspecteur général des Finances et Ingénieur général des Mines. Elle a été directrice financière et des Affaires publiques et membre du Comex de La Banque Postale. Entre 2007 et 2012, Florence Lustman a assuré le pilotage interministériel du Plan Alzheimer et son rayonnement international pour le compte du président de la République. Elle a également été vice-présidente de la Fondation Plan Alzheimer. De 2000 à 2007, elle a dirigé la Commission de Contrôle des Assurances en tant que Secrétaire générale. Elle a été membre fondateur du CEIOPS (devenu EIOPA), membre du Comité exécutif de l'IAIS (International Association of Insurance Supervisors) et membre du SAC (Standard Advisory Council) de l'IASB (International Accounting Standards Board). Florence Lustman est Présidente de la Fédération Française de l'Assurance depuis 2019.



**NEBOJSA SRECKOVIC**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
ANACOFI



Diplômé de l'EGC de Lille, puis de l'INSEEC de Paris avec un Master 2 spécialisé en Ingénierie et Gestion de Patrimoine, puis une première certification ICCF – « Certification Internationale en Coporate Finance » à HEC Paris et suivi d'une seconde certification en « FINTECH » à Harvard. Nébojsa SRECKOVIC est un passionné de son métier. Il crée son premier cabinet NS CONSEILS PATRIMOINE ET FIANCE en 2008, et depuis, le cabinet est devenu un groupe, qui connaît une croissance régulière à un rythme soutenu. Le 11 mars 2015, Nebojsa SRECKOVIC est élu Administrateur ANACOFI et ANACOFI CIF, il en devient le trésorier puis son Secrétaire Générale en 2020. Le 31 mars 2016, il est élu président de le l'association PENELOP sur la normalisation des échanges des données financière. Fort de son expérience Nébojsa SRECKOVIC considère que l'aspect juridique est aussi important, voire

d'avantage, que l'aspect financier dans l'accompagnement de ses clients au quotidien, pour les conseiller toujours au plus proche de leurs intérêts familiaux et professionnels. Il a su s'entourer d'une équipe de collaborateurs motivés et compétents partageant les mêmes valeurs et la même passion de son métier.



**MARIELLE COHEN-BRANCHE**  
MEDIATEUR AMF



Est, depuis 2012, le médiateur public national de l'Autorité des marchés financiers, qui est un service public gratuit pour favoriser le règlement amiable des litiges entre les professionnels de la finance et les investisseurs et épargnants. Son mandat été renouvelé à nouveau le 12 novembre 2018 pour trois nouvelles années. Conformément aux nouvelles exigences de la réglementation de la médiation de la consommation, le médiateur de l'AMF a été le premier médiateur à avoir été référencé par la CECMC (la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation), auprès de la Commission européenne, le 13 janvier 2016. Marielle Cohen-Branché a été conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation en charge du droit bancaire et financier pendant huit ans (2003-2011). Pendant cette même période, elle a également été : membre de la Commission des sanctions de l'AMF ainsi que membre du Conseil des sanctions (Board of sanctions) de la Banque mondiale en charge de la lutte contre la corruption (2007-2013). Auparavant, et pendant 25 ans, Marielle Cohen-Branché avait exercé comme directeur juridique de banque. Depuis le 15 octobre 2013, parallèlement à sa mission de médiateur de l'AMF, Marielle Cohen-Branché est membre du Tribunal international administratif de la Banque mondiale. Son mandat de 5 ans a été renouvelé et, depuis le mois de novembre 2019, elle en est devenue la vice-présidente. Elle est officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite. Pour mener à bien sa mission, Marielle Cohen-Branché s'appuie sur une équipe de cinq juristes, qui lui est exclusivement dédiée, pilotée par François Denis du Péage, délégué du médiateur au sein de la Direction des relations avec les épargnants et de leur protection de l'AMF.



**JEAN-NOËL BARROT**  
DEPUTE DES YVELINES



Jean-Noël Barrot, 37 ans, est député de la 2ème circonscription des Yvelines et vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il est Secrétaire général du Mouvement Démocrate. Auparavant il a été conseiller départemental de la Haute-Loire. A l'Assemblée nationale, il a été rapporteur de la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) pour laquelle il avait mené une consultation portant sur le financement des entreprises avec Alice Zagury, à la demande de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances. Il a présidé le groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation qui a rédigé une feuille de route pour la création d'une agence d'évaluation parlementaire permanente. Il a œuvré à la création du simulateur fiscal LexImpact, premier outil quantitatif permettant aux députés d'évaluer l'impact de leurs amendements. Il a organisé les Rencontres de l'Evaluation réunissant 600 parlementaires, responsables d'administrations et universitaires à l'Assemblée nationale en 2018 et 2020. Jean-Noël Barrot est économiste. De 2013 à 2017, il a été professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), avant d'être nommé professeur à HEC Paris, dans les Yvelines. Ses travaux de recherche portent sur le financement de l'économie, les réseaux de production, et l'évaluation des politiques de soutien aux entreprises. Il est ancien élève d'HEC Paris, titulaire de masters de l'École d'Économie de Paris et de Sciences-Po, ainsi que d'un doctorat obtenu à HEC Paris.



**ERIC PINON**  
PRÉSIDENT AFG



Président de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) depuis mai 2017, il est également Senior Advisor de la Financière de l'Echiquier. Il a démarré sa carrière en 1978 chez l'agent de change Michel Puget. Il sera l'un des dirigeants de cette société jusqu'à la fusion avec le groupe Barclays fin 1989. En 1989, il crée Europe Egide Finance qu'il dirigera jusqu'à sa cession en 2003 à la Banque KBL France dont il deviendra directeur général jusqu'en 2006. Il est Associé dirigeant d'Acer Finance de 2006 à 2017. Il a été vice-Président de l'AFG de 1997 à 2003 et de 2015 à 2017. Il est diplômé d'une maîtrise de gestion à la Sorbonne – Paris I.



**FREDERIC VISNOVSKY**  
MEDIATEUR NATIONAL DU  
CREDIT AUX ENTREPRISES



Frédéric Visnovsky est Médiateur national du crédit aux entreprises à la Banque de France, Secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en charge de la résolution et Secrétaire général du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF). Entré à la Banque de France en 1984, Frédéric Visnovsky a occupé différentes fonctions, notamment au sein du contrôle bancaire qu'il a intégré en 1992 où il a suivi les questions comptables, puis internationales avant de prendre en charge la supervision des banques.